

COMMISSION ADMINISTRATIVE FONDATION DEPOORTER

REUNION DU 3 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois d'avril, à neuf heures et 30 minutes, la Commission Administrative de la **Fondation DEPOORTER**, s'est réunie en Mairie d'HAZEBROUCK, salle du Conseil, deuxième étage.

Etaient présents :

M. GRIMBER, Premier Adjoint,
M. JEDNAK, Proviseur du Lycée des Flandres,

M. DAUCHET, Directeur du Lycée Depoorter,
M. MESTDACH, Direction Pôle « support » de la Mairie d'Hazebrouck,
M. LAUWERIE, service des Finances de la Mairie d'Hazebrouck.

Absents excusés :

M. BELLEVAL, Maire, Président de la Commission Administrative,
M. l'Abbé AERNOUTS, Doyen Cœur de Flandre, Paroisse Saint-Bernard,
M. le Président du Tribunal de Grande Instance DUNKERQUE/HAZEBROUCK,
Mme CREPELLE, Conseillère Régionale,
M. DESPLANQUE, DGS de la Mairie d'Hazebrouck,

composant la Commission Administrative

3. Budget annexe Fondation DEPOORTER : Affectation du résultat

Vu le compte de gestion 2022 du Trésorier Municipal approuvé par délibération ;

Vu le compte administratif 2022 de la commune adopté par délibération ;

Considérant la conformité des deux documents précités ;

Considérant que le résultat de la section investissement de l'exercice 2022 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2022 - Excédent	+ 2 587,56 €
Résultat antérieur - Excédent	+ 444 707,25 €
Résultat de la section d'investissement - Excédent	+ 447 294,81 €

Solde des restes à réaliser :

Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €
Besoin de financement	0,00 €

Résultat d'investissement global 2022

Résultat de la section d'investissement - Excédent	+ 447 294,81 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat d'investissement - Excédent	+ 447 294,81 €

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2022 - Besoin	- 20 028,46 €
Résultat antérieur - Excédent	+ 240 172,55 €
Résultat de la section de fonctionnement - Excédent	+ 220 144,09 €

Après avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances réunie le 27 mars 2023 ;

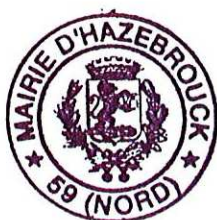
IL EST DEMANDÉ A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE :

- D'affecter le résultat de fonctionnement 2022 du Budget Annexe Fondation DEPOORTER en totalité, soit 220 144,09 €, au compte 002 en recettes de fonctionnement du budget primitif 2023 ;

- D'affecter le résultat d'investissement consolidé 2021 du Budget Annexe Fondation DEPOORTER en totalité, soit 447 294,81 €, au compte 001 en recettes d'investissement du budget primitif 2023.

ADOpte à l'UNANIMITE

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



**Le MAIRE – PRESIDENT
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
DE LA FONDATION DEPOORTER**

Valentin BELLEVAL.